

Postes

- Infirmier/e
- Médecin psychiatre
- Aide soignant/e
- Assistant/e service social
- Moniteur/trice éducateur
- Éducateur/trice spécialisé
- Assistant(e), secrétaire
- Fonction support siège
- CESF
- AMP/AES
- Coordinateur/trice
- Psychologue
- Travailleur social
- Agent service intérieur
- Surveillant/e de nuit
- Autre:

ÉTABLISSEMENT(S) CONCERNÉ(S)

.....

.....

➤ Afin que votre demande soit traitée, joignez le cv de la personne que vous cooptez à ce bulletin.



Marine,
Infirmière

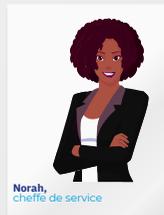
ehs
espérance
hauts de seine

COOPTATION

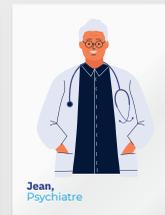
500€ ça vous tente ?



Salim,
Animateur



Norah,
cheffe de service



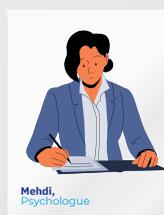
Jean,
Psychiatre



Amandine,
AES



Sarah,
Monitrice



Mehdi,
Psychologue



Lucas,
CESF



Thomas,
Aide soignant



Bastien,
Animateur



Charlotte,
Assistante

La cooptation, c'est contribuer à former une équipe encore plus talentueuse et performante en nous présentant des personnes de votre entourage et de votre réseau susceptibles de nous rejoindre !



QUI PEUT COOPTER ?

Tous les collaborateurs (CDI, CDD, alternants et stagiaires) cadres et non-cadres. Ne peuvent pas coopter : les managers dans leur périmètre, les RH et les membres du Comité de Direction.

QUI PEUT ÊTRE COOPTÉ ?

Tout l'entourage des collaborateurs (anciens collègues, amis, voisins, ...).



LES POSTES OUVERTS A COOPTATION :



Les postes en CDI et CDD uniquement. Dans toutes les directions, services, établissements, et pour tous les métiers. Vous trouverez la liste de nos postes à pourvoir sur [Z:\1. Portail SALARIES\DOCUMENTS RH\ehs recrute](#)

LE RÔLE DU COOPTEUR :

Le coopteur explique via un bulletin de cooptation les raisons pour lesquelles la candidature présente un intérêt pour l'association.



L'ENGAGEMENT D'EHS :



LE PROCESS DE RECRUTEMENT :

Toute personne présentée en cooptation est reçue en entretien. Elle suit ensuite le processus classique de recrutement.

LA DOTATION :

Une prime de 500 € brut sera versée en une seule fois, au bout de 6 mois de présence consécutifs de la personne cooptée au sein d'ehs

BULLETIN DE COOPTATION

Complétez et remettez ce bulletin au service RH d'ehs, accompagné du CV de la personne que vous souhaitez coopter.

(cadre réservé au service RH)

Date de réception du bulletin :

.....

JE SUIS

Nom Prénom
Fonction
Etablissement
Tél.
E-mail

JE COOPTE

Nom Prénom
Date de naissance.....
Adresse.....
Code postal..... Ville
Tél.....E-mail

VOTRE LIEN AVEC LE COOPTEUR (ami, réseau, ancien collègue...).

Précisez le contexte
.....

POURQUOI JE COOPTE CETTE PERSONNE ?

Expliquez en quelques mots

.....
.....
.....

Signature du coopteur

• La remise de ce document valide votre action de cooptation